

lutter contre le détournement du permanganate de potassium utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne en Amérique du Sud. **L'Organe est disposé à soutenir les initiatives lancées dans le cadre du Projet par les gouvernements de la région en coopération avec les organisations internationales, et il attend avec intérêt d'être informé des résultats de ces activités.**

III. Ampleur du commerce licite et tendances les plus récentes du trafic de précurseurs

37. L'analyse présentée ci-après offre un aperçu des grandes tendances du détournement et du trafic de précurseurs qui ont été observées pour la période 2006-2007. Elle repose sur les données relatives aux saisies et au commerce licite fournies par les gouvernements dans le formulaire D pour 2006 et dans les notifications préalables à l'exportation. Elle tient compte également d'informations relatives à différents cas de détournement, de tentative de détournement et d'envoi arrêté ou suspendu, et d'informations sur les activités illicites de fabrication de drogues. Les informations obtenues dans le cadre des initiatives internationales que sont le Projet "Cohesion" et le Projet "Prism", y compris celles issues de l'Opération "Crystal Flow", ont permis de compléter l'analyse. L'Organe exprime sa reconnaissance à tous les gouvernements qui lui ont transmis les conclusions des enquêtes menées en 2006 et 2007.

A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

38. Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007, les gouvernements ont envoyé 3 143 notifications préalables à l'exportation de substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. L'Organe les a aidés à vérifier la légitimité de 380 de ces envois, ce qui a permis, dans 57 cas, d'empêcher le détournement de produits chimiques placés sous contrôle.

1. Éphédrine et pseudoéphédrine

Commerce licite

39. Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007, 2 773 envois internationaux d'éphédrine et de pseudoéphédrine exportés par 31 pays et territoires vers 140 pays et territoires d'importation ont été suivis dans le cadre du Projet "Prism". Ils se décomposaient comme suit: 553 envois d'éphédrine (soit 311 tonnes) et 2 220 envois de pseudoéphédrine (1 380 tonnes). L'Organe a ouvert des enquêtes sur 352 envois auprès des gouvernements de 71 pays et territoires.

Trafic

40. Trente gouvernements ont fait état de saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine pour 2006. Bien que ce chiffre atteste de l'ampleur du problème que constitue la fabrication illicite de méthamphétamine, les quantités saisies (6 720 kg d'éphédrine, dont 117 kg sous forme de préparations pharmaceutiques, et 739 kg de pseudoéphédrine, dont 210 kg de préparations pharmaceutiques en contenant) étaient relativement faibles en comparaison de celles dont on soupçonnait qu'elles faisaient l'objet de trafic. Treize États⁹ ont communiqué dans le formulaire D des informations précises sur les saisies de ces deux substances sous forme de préparations pharmaceutiques. Étant donné que c'était la première fois que ces informations étaient demandées, le nombre réel d'États ayant saisi des préparations pharmaceutiques en 2006 était peut-être plus élevé.

41. Les pays importateurs et exportateurs participant à l'Opération "Crystal Flow" ont appelé l'attention de l'Organe sur des envois représentant au total plus de 120 tonnes (17,8 tonnes d'éphédrine et 103,6 tonnes de pseudoéphédrine), qu'ils suspectaient d'être destinés à la fabrication illicite de méthamphétamine. Au cours de l'Opération, un seul cas portant sur de l'éphédra a été découvert. La plupart des envois suspects détectés pendant l'opération étaient expédiés vers des pays d'Afrique et d'Asie occidentale; un nombre relativement peu important d'envois étaient expédiés directement vers les Amériques.

⁹ Argentine, Bélarus, Bulgarie, Canada, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie.

42. Le renforcement de la surveillance et du contrôle des envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine vers l'Amérique du Nord a contribué à empêcher plusieurs détournements de matières premières dans cette région. Cependant, les réseaux de trafiquants ont essayé de nouvelles méthodes pour approvisionner les laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine de la région. On estime ainsi que la contrebande et le détournement de ces substances depuis les réseaux de distribution internes constituent déjà l'une des méthodes les plus utilisées pour fournir des produits chimiques aux laboratoires clandestins. Les commandes de matières premières faisant l'objet d'une attention croissante des autorités dans le monde entier, les trafiquants se sont tournés vers les entreprises pharmaceutiques légitimes, auxquelles ils commandent des préparations contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine, prétendument pour les envoyer dans les pays en développement. Dans beaucoup de régions, les contrôles sur les préparations pharmaceutiques sont moins stricts, voire inexistantes, ce qui permet aux trafiquants de faire ensuite passer plus facilement les envois vers l'Amérique du Nord ou d'autres régions.

43. De nombreux cas de détournement et de tentative de détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été identifiés et signalés à l'Organe. Dans ces cas, les trafiquants prenaient pour cibles notamment les pays suivants: Afrique du Sud, Burundi, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Ghana, Guyana, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Mexique, Nigéria, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Somalie et Soudan. **Tous les pays d'exportation et de transit sont instamment priés de ne pas laisser partir d'envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine à destination de l'Afrique, des Amériques et de l'Asie occidentale tant que leur légitimité n'a pas été dûment confirmée. Les gouvernements sont instamment priés de veiller à ce que des mécanismes soient en place pour vérifier non seulement la légitimité des matières premières importées, mais encore l'utilisation finale à laquelle elles sont destinées, en particulier dans le cas des préparations pharmaceutiques devant être exportées vers un autre pays. L'Organe exhorte également tous les gouvernements à contrôler les préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine de la même**

manière qu'ils contrôlent ces substances elles-mêmes.

44. Dans ses rapports sur l'application de l'article 12 pour 2005 et 2006¹⁰⁻¹¹, l'Organe a alerté les gouvernements sur l'augmentation du trafic d'éphédra, plante non placée sous contrôle international mais dont on extrait l'éphédrine. Les Pays-Bas, par exemple, ont déclaré pour 2006 une saisie de 94 tonnes d'éphédra qui contenait plus de 20 % d'éphédrine. En 2006, l'Allemagne a fait état d'une tentative de détournement de 800 tonnes d'extraits d'éphédra, et le Luxembourg en a saisi 2 tonnes, portant la fausse indication *Citrus aurantium* (orange amère); ces deux envois étaient à destination du Mexique. Plusieurs États, y compris des États membres de l'Union européenne, le Mexique et les États-Unis, ont adopté des mesures législatives et de contrôle interdisant l'importation d'éphédra ou la soumettant à des contrôles nationaux adéquats. Il convient de noter que la Chine, seul exportateur de cette substance, a communiqué des notifications préalables à l'exportation pour tous les envois d'extraits d'éphédra. Alors qu'en 2005, plus de 30 lots (soit 1 150 tonnes) de cette substance avaient été commandés, seuls 15 envois (970 tonnes) d'éphédra ont été effectués en 2006. En 2007, aucun envoi n'a été signalé à l'Organe. **Celui-ci félicite les gouvernements de tous les pays concernés pour la rapidité avec laquelle ils ont adopté les mesures de contrôle qui ont contribué à empêcher le détournement d'envois d'éphédra. Il leur conseille cependant de rester vigilants à l'égard des envois d'extraits d'éphédra.**

Afrique: un itinéraire de trafic majeur

45. L'Organe est gravement préoccupé par les données indiquant que l'Afrique est devenue une région de choix pour le détournement de précurseurs de

¹⁰ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.06.XI.5), par. 15.

¹¹ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2006 ...*, par. 71 à 75.

stimulants de type amphétamine. Pendant la période 2006-2007, les participants au Projet "Prism" et à l'Opération "Crystal Flow" ont repéré de nombreux envois suspects à destination de l'Afrique, où ils allaient être détournés, ou de l'Amérique du Nord et de l'Océanie. Au total, on a pu empêcher le détournement à destination de l'Afrique, ou via le continent, de plus de 75 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine. À elle seule, la République démocratique du Congo était la destination de sept envois stoppés portant sur un total de 23 tonnes de pseudoéphédrine en 2007.

46. L'une des méthodes de détournement les plus couramment utilisées en 2007 a été la falsification de permis d'importation. La République islamique d'Iran, par exemple, a arrêté un envoi de 6 tonnes de pseudoéphédrine destiné à la Somalie en 2007. Le permis d'importation accompagnant la commande autorisait prétendument l'importation de 15 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Selon les données des pays exportateurs toutefois, les besoins légitimes de la Somalie ne dépassent pas 100 kg par an. Au moment de la publication du présent rapport, la Somalie n'avait pas encore répondu aux demandes de renseignements relatives à cet envoi. L'Organe note avec préoccupation que plusieurs États africains ne sont pas en mesure de donner suite en temps utile aux notifications préalables à l'exportation ni aux demandes de renseignements relatives à des envois suspects de produits chimiques.

47. L'Organe s'inquiète de voir que les caractéristiques du trafic en Afrique, mentionnées plus haut, contrastent vivement avec le nombre réduit de saisies opérées par les gouvernements dans la région. Entre 2000 et 2006, les saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine dans la région se sont montées à 242 kg seulement, l'Afrique du Sud ayant effectué la plupart d'entre elles. Ce pays est également le seul à avoir signalé la saisie d'éphédrine (10 kg) en 2006. En 2007 cependant, l'Opération "Crystal Flow" a permis de saisir plusieurs tonnes de pseudoéphédrine en République démocratique du Congo à l'issue d'une livraison surveillée et grâce à une étroite coopération entre plusieurs gouvernements participant au Projet "Prism".

Amériques: détournements moins directs du commerce international, mais détournement de préparations pharmaceutiques

48. En 2006, seuls 518 kg d'éphédrine ont été saisis aux États-Unis, soit la quantité la plus petite jamais signalée à l'Organe par cet État. Le nombre de laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine détruits aux États-Unis a diminué de plus de 40 %, passant de 12 752 en 2005 à 7 374 en 2006. Des saisies relativement modestes d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été signalées par l'Argentine et le Costa Rica. Certains États, notamment le Mexique, n'ont fourni aucune donnée concernant les saisies de précurseurs réalisées en 2006. La Bolivie, le Chili, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana et le Pérou ont repéré des tentatives de détournement de grandes quantités de pseudoéphédrine brute ou de préparations pharmaceutiques contenant cette substance.

49. Les autorités canadiennes compétentes ont participé aux enquêtes concernant des envois suspects d'éphédrine à destination de l'Afrique qui avaient été organisés par des intermédiaires basés au Canada. **L'Organe encourage le Gouvernement canadien à adopter les mesures nécessaires pour empêcher que des entreprises intermédiaires n'organisent le détournement de précurseurs.**

50. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact exact des évaluations des besoins légitimes en éphédrine communiquées par les gouvernements des pays des Amériques. Néanmoins, l'Organe est satisfait de constater que la plupart des États des Amériques ont fourni des évaluations de leurs besoins pour 2007. **Il invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et le Mexique en particulier, à fournir les données requises quant à leurs besoins légitimes concernant les quatre précurseurs de stimulants de type amphétamine.**

Asie: l'Asie occidentale devient une plaque tournante du détournement de matières premières et de préparations pharmaceutiques

51. L'Opération "Crystal Flow" a confirmé que les trafiquants avaient commandé des préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine auprès d'entreprises pharmaceutiques légitimes en Asie occidentale, en prétendant qu'elles seraient acheminées vers des pays en développement.

Les contrôles appliqués aux préparations pharmaceutiques sont souvent inexistantes ou moins stricts. En 2007, une entreprise pharmaceutique bien établie aux Émirats arabes unis a importé 15 tonnes de pseudoéphédrine en vrac pour fabriquer une préparation pharmaceutique censée être expédiée au Kenya. Selon les autorités kenyanes toutefois, cette quantité excédait les besoins légitimes annuels du pays. Dans un autre cas, une entreprise légitime établie en République arabe syrienne a importé de grandes quantités de pseudoéphédrine brute. La préparation pharmaceutique élaborée à partir de la substance devait être exportée aux Émirats arabes unis, en Espagne et au Mexique. Aucun de ces États, toutefois, n'était au courant des envois ni ne les avait autorisés. En fait, la préparation pharmaceutique en question n'y était même pas enregistrée. On ignore si ces envois ont finalement atteint leur destination, mais on soupçonne qu'ils ont été détournés vers les circuits illicites.

52. En 2006, plus de 1,2 tonne d'éphédrine en vrac a été saisie en Inde, 1,3 tonne a été saisie au Myanmar et des quantités inférieures à 100 kg ont été saisies au Kazakhstan, aux Philippines et en République de Corée. Si l'on dispose d'un volume croissant d'informations sur les itinéraires utilisés pour introduire de l'éphédrine en contrebande dans les Amériques, on en sait moins sur l'Asie de l'Est, où les substances utilisées pour la fabrication licite de méthamphétamine sont probablement détournées des circuits de distribution nationaux vers les circuits illicites.

Europe: la contrebande de préparations pharmaceutiques se poursuit

53. Des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été signalées pour 2006 par 15 États européens, dont la Belgique, la Fédération de Russie, la Hongrie et l'Ukraine, qui ont chacune fait état de saisies d'éphédrine supérieures à 10 kg. En République tchèque, plus de 400 laboratoires de fortune fabriquant de la méthamphétamine ont été découverts, même si les quantités d'éphédrine saisies ont été inférieures à celles des années précédentes. Une grande partie des 65 kg saisis en Hongrie consistait en des comprimés d'éphédrine prétendument fabriqués en Turquie par une entreprise pharmaceutique bien établie. Aucune exportation ni aucun détournement de préparations pharmaceutiques provenant d'Europe n'ont été identifiés au cours de l'Opération "Crystal Flow".

Océanie: aucun changement important dans les caractéristiques du trafic

54. En 2006, les autorités australiennes ont saisi plus de 90 kg d'éphédrine, 160 kg de pseudoéphédrine et de moindres quantités de noréphédrine. L'éphédrine saisie provenait en majeure partie d'Afrique du Sud, de Chine et de Malaisie, tandis que 60 % de la pseudoéphédrine était originaire d'Indonésie. Les médicaments contre la grippe et les refroidissements contenant de la pseudoéphédrine qui ont été saisis provenaient de pharmacies ou de vols, parfois à main armée. En Nouvelle-Zélande, la situation concernant le trafic de précurseurs a peu évolué depuis 2005: plus de 200 kg de pseudoéphédrine brute d'origine asiatique ont été saisis, tous sous la forme de préparations pharmaceutiques, qui étaient destinés à des laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine dans le pays.

2. 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone, phényl-1 propanone-2 et acide phénylacétique

Commerce licite

55. Aucun gouvernement n'a signalé d'envoi licite de 3,4-MDP-2-P entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007. Selon les informations communiquées à l'Organe, les besoins légitimes annuels sont extrêmement limités. Seules l'Allemagne, l'Australie, la Hongrie, Malte et la Suède ont fait état de besoins légitimes de 3,4-MDP-2-P (petites quantités dans tous les cas).

56. Pendant la période considérée, l'Organe a été informé de 31 envois de P-2-P totalisant 44,7 tonnes, soit près de quatre fois le total signalé pour 2005. La plupart d'entre eux étaient destinés à l'Amérique du Nord ou à l'Asie occidentale. Comme l'expérience d'un certain nombre de pays, en particulier en Europe, laissait supposer que les trafiquants recherchaient toujours cette substance, l'Organe a, avec les pays importateurs, suivi tous les envois importants. Il n'est pas exclu que les trafiquants aient repris, ou reprennent, leur quête de substances autres que l'éphédrine et la pseudoéphédrine susceptibles d'être utilisées par des laboratoires clandestins pour fabriquer des stimulants de type amphétamine.

57. Seize pays ont signalé au moyen du formulaire D des importations d'acide phénylacétique représentant au total 2 219 tonnes, bien que seuls 68 envois de cette

substance, se montant à 326 tonnes, aient été notifiés à l'Organe. Le Mexique est resté le plus gros importateur. Compte tenu de la hausse des saisies de P-2-P (dont l'acide phénylacétique est un précurseur immédiat) fabriqué illicitement qui ont été signalées, l'Organe a recommandé que l'acide phénylacétique soit transféré du Tableau II au Tableau I de la Convention de 1988 (voir par. 4 ci-dessus). **Dans l'intervalle, comme les saisies d'acide phénylacétique se poursuivent en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie, l'Organe rappelle à tous les gouvernements qu'ils doivent rester vigilants et continuer de surveiller le trafic licite de cette substance.**

Trafic

58. Après une période de six ans pendant laquelle de grandes quantités de 3,4-MDP-2-P destinées à la fabrication illicite de méthylènedioxy-méthamphétamine (MDMA, plus connue sous le nom d'"ecstasy") ont été saisies, le nombre et l'ampleur des saisies de la substance ont reculé dans le monde entier en 2006, selon les informations communiquées par les gouvernements. Les seules saisies signalées l'ont été par le Canada (7 378 litres) et par les Pays-Bas (105 litres). En 2007, l'un des plus grands laboratoires de fabrication de MDMA jamais découverts a été démantelé aux Pays-Bas. La Croatie a fait état d'une saisie de 1 332 litres de 3,4-MDP-2-P effectuée en collaboration avec les autorités italiennes; la substance avait été transportée dans un conteneur maritime en provenance de Chine.

59. En 2006, les saisies de P-2-P ont reculé dans toutes les régions, sauf en Europe. La majeure partie des 2 607 litres qui ont été saisis l'ont été par neuf pays européens. Des quantités supérieures à 100 litres ont été saisies au Danemark, en Fédération de Russie, aux Pays-Bas, en Pologne et en Turquie, et des saisies de quantités plus faibles ont été signalées au Canada et aux États-Unis. Les autorités polonaises attribuent la hausse des saisies de P-2-P sur leur territoire (1 085 litres) à la réussite d'opérations conjointes menées à l'échelle européenne. La majeure partie des envois saisis dans le pays avait été introduite en contrebande depuis la Lituanie et était acheminée vers la Belgique et les Pays-Bas. De moindres quantités ont également été saisies dans des laboratoires clandestins de fabrication d'amphétamine en Pologne. Enfin, de

petites quantités de P-2-P ont été saisies dans un laboratoire de ce type en Bulgarie.

60. Pour l'année 2006, 27 pays ont fait état d'importations de pipéronal, pour un total de 1 022 tonnes. Toutefois, les saisies réalisées au niveau mondial cette même année (1 kg) ont été négligeables par rapport à celles des cinq années précédentes (entre 6 et 17 tonnes par an). On ne dispose a priori d'aucune explication de cette évolution, alors que le pipéronal peut être substitué au 3,4-MDP-2-P pour la fabrication illicite de MDMA.

3. Safrôle

61. Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007, seuls 24 envois de safrôle ont été signalés à l'Organe, et les données relatives aux saisies ne donnent probablement pas une idée exacte de la véritable ampleur de l'utilisation de cette substance pour la fabrication illicite de MDMA. L'Australie, les États-Unis et la France ont fait état de saisies de safrôle ayant atteint, en 2006, 62 litres, l'Australie ayant saisi à elle seule 50 litres en provenance d'Afrique du Sud, des États-Unis et de Thaïlande. Par ailleurs, les autorités australiennes ont démantelé un laboratoire illicite qui fabriquait de l'amphétamine et de la MDMA à grande échelle. Il était équipé de grands réacteurs en acier inoxydable spécialement conçus pour la fabrication de ces drogues et dont la capacité (50 à 160 litres) laisse entrevoir la quantité de précurseurs qui devait être détournée rien que pour ce site de fabrication.

4. Substances non inscrites aux Tableaux

62. Le renforcement des contrôles exercés sur les éphédrines semble avoir porté ses fruits, obligeant les trafiquants à reporter leur attention sur des substances non inscrites aux Tableaux. À cet égard, l'Organe a informé les participants au Projet "Prism", par le biais de messages d'alerte spéciale, des substances non inscrites aux Tableaux qui étaient susceptibles d'être utilisées dans des laboratoires clandestins de fabrication de méthamphétamine. Au Mexique, les autorités compétentes ont saisi près de 20 tonnes d'un dérivé de la pseudoéphédrine non placé sous contrôle, l'acétate de *N*-acétylpseudoéphédrine. Les autorités sud-africaines ont signalé à l'Organe des tentatives de fabrication d'éphédrine à partir de *N*-méthyl-alanine. En avril 2007, les services de détection et de répression

cambodgiens ont démantelé un grand laboratoire de fabrication illicite de méthamphétamine qui utilisait du chlorure de thionyle comme réactif. **L'Organe attire l'attention de tous les gouvernements sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux, dont la version mise à jour a été diffusée en juin 2007 à l'intention des organes de réglementation et des services de détection et de répression nationaux. Les gouvernements sont instamment priés de veiller à ce que des mécanismes soient en place pour vérifier la légitimité des opérations portant sur des substances non inscrites aux Tableaux qui sont susceptibles d'être utilisées pour la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine.**

B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

Permanganate de potassium

Commerce licite

63. Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007, les autorités compétentes de 24 pays et territoires exportateurs ont envoyé à 114 pays et territoires importateurs 1 331 notifications préalables à l'exportation portant sur un total de 28 888 tonnes de permanganate de potassium.

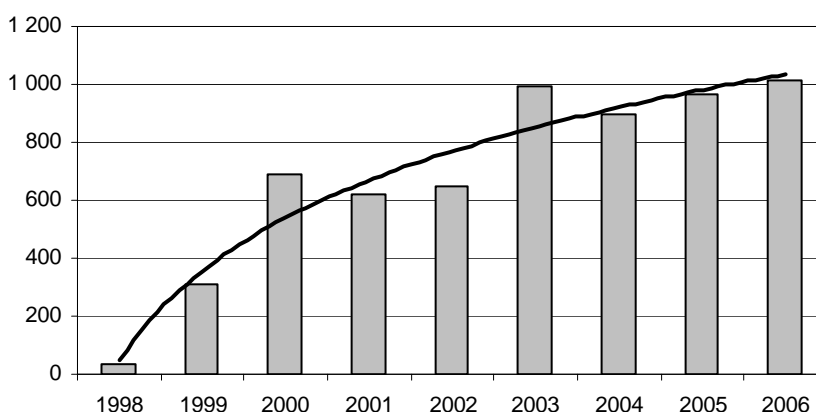
64. Entre 1998 et 2006, il y a eu une croissance nette du commerce licite de permanganate de potassium et du nombre de notifications préalables à l'exportation concernant cette substance (voir figure II). La hausse du nombre de notifications a permis de suivre de près les mouvements de la substance dans le monde.

65. L'Organe a continué de surveiller en particulier les envois de permanganate de potassium à destination de l'Amérique du Sud, région où se concentre la majeure partie de la fabrication illicite de cocaïne. Sur les 1 331 envois surveillés, 134 (totalisant 1 664 tonnes) étaient destinés à l'Amérique du Sud. L'Argentine, le Brésil et le Chili étaient les principaux importateurs de la substance, avec des quantités supérieures à 100 tonnes par an. La plupart des envois provenaient de l'extérieur du continent sud-américain, et les échanges interrégionaux de la substance étaient limités.

Trafic

66. En 2006, les gouvernements de 16 pays ont signalé au moyen du formulaire D des saisies totalisant 101 tonnes de permanganate de potassium, soit 82 tonnes de moins qu'en 2005. Les saisies effectuées dans les pays d'Amérique du Sud représentaient plus de 99 % de la quantité totale saisie dans le monde. On suppose que le permanganate de potassium qui a été saisi ailleurs était destiné à la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine.

Figure II
Notifications préalables à l'exportation de permanganate de potassium, 1998-2006



67. Depuis le lancement de l'Opération "Purple" (initiative internationale visant à empêcher le détournement de permanganate de potassium) en 1999, le nombre de tentatives de détournement à partir du commerce international qui ont été déjouées a augmenté. Parallèlement, les saisies ont diminué dans les pays qui fabriquent de la cocaïne. Depuis 2002-2003, les détournements du commerce international ont diminué alors que les saisies ont de nouveau augmenté, en particulier en Amérique du Sud, en raison probablement d'une augmentation des détournements du commerce national et de la contrebande dans la région (voir figures III et IV ci-dessous). On suppose que les trafiquants ont trouvé les moyens de contourner les mesures de contrôle du commerce international, hypothèse étayée par les informations émanant des services de détection et de répression d'Amérique du Sud, selon lesquelles les substances chimiques soumises à des contrôles nationaux ou internationaux pourraient être introduites en contrebande à des postes frontière secondaires mal équipés. Un certain nombre de cas de vol de permanganate de potassium à partir d'échanges licites ont également été signalés dans la région en 2007.

Amériques

68. En 2006, la Colombie était de nouveau le pays ayant saisi le plus gros volume de permanganate de potassium au monde (99 tonnes). Par ailleurs, 15 laboratoires clandestins produisant du permanganate de potassium ont été démantelés dans le pays. La même année, 1,3 tonne de la substance a été saisie au Pérou et 0,3 tonne en Équateur. Les saisies réalisées en Équateur étaient peut-être liées à la fabrication illicite de cocaïne dans le pays, dont témoigne la destruction d'un laboratoire illicite qui avait, selon les estimations, une capacité de fabrication de 2 à 3 tonnes de cocaïne par mois. Au Brésil, gros importateur de permanganate de potassium dans la région, les quantités saisies depuis 2003 ont été relativement faibles puisqu'elles n'ont pas dépassé 100 kg par an.

69. **Comme l'origine du permanganate de potassium saisi est souvent inconnue, l'Organe encourage tous les gouvernements de la région à mener des enquêtes pour remonter à la source de la substance saisie, dans la mesure du possible. Il encourage les États de la région à renforcer les contrôles appliqués à la distribution du permanganate de potassium à l'échelle nationale.**

Figure III
Saisies de permanganate de potassium, 1998-2006

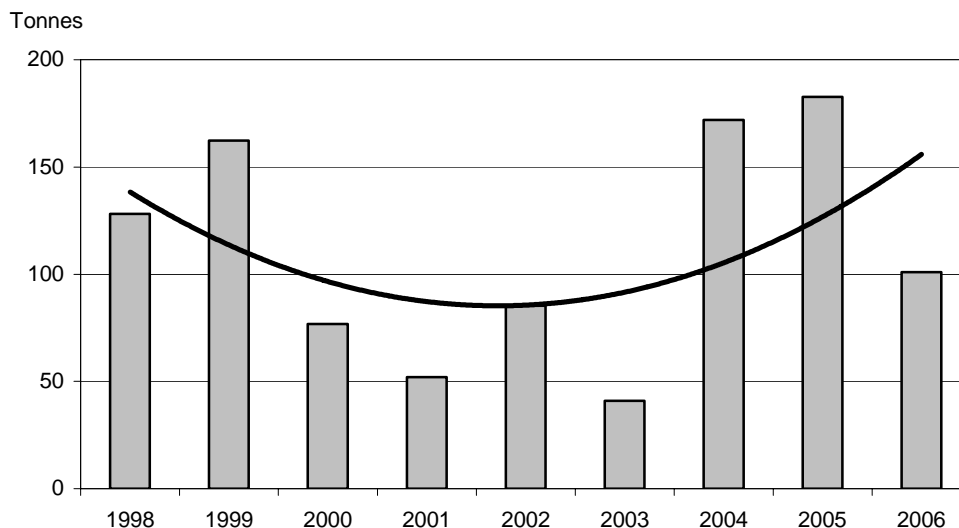
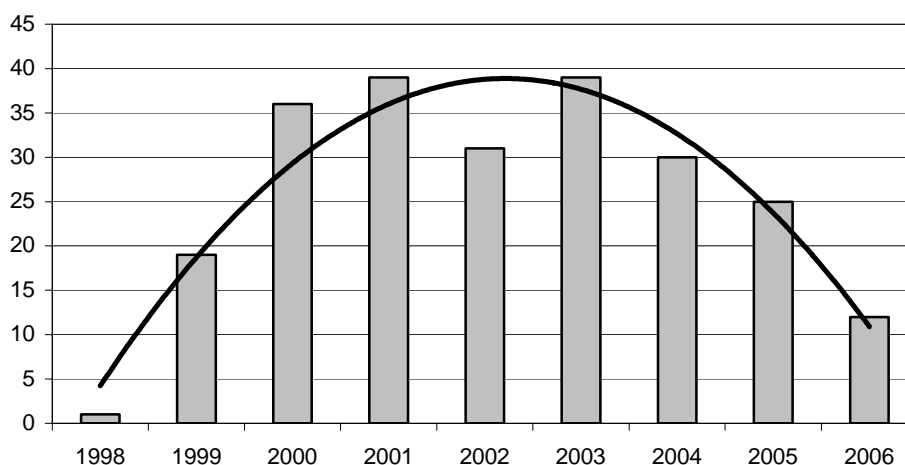


Figure IV
Tentatives de détournement de permanganate de potassium, 1998-2006



Afrique

70. Aucune saisie de permanganate de potassium n'a été signalée dans la région entre 2001 et 2006. En 2007, la République démocratique du Congo a fait état d'une tentative de détournement portant sur 500 kg de la substance. L'Organe a été informé de la suspension d'envois de permanganate de potassium à destination de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Nigéria. La région a été utilisée ces dernières années comme zone de transit pour les envois de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud. On soupçonne donc que les trafiquants se tournent vers elle pour obtenir le permanganate de potassium nécessaire à la fabrication illicite de cocaïne en Amérique du Sud. **C'est pourquoi l'Organe conseille aux gouvernements des pays d'Afrique d'être particulièrement vigilants à l'égard des envois de permanganate de potassium à destination de leur pays, de donner suite sans attendre aux notifications préalables à l'exportation et d'informer l'Organe et les gouvernements des pays exportateurs de toute transaction suspecte.**

Asie

71. Si les gouvernements des pays d'Asie n'ont pas signalé de saisie importante de permanganate de potassium en 2006, les autorités compétentes de Chine et de Singapour ont suspendu en 2007 des envois de la substance représentant 92 tonnes au total. Ces envois avaient été commandés par des entreprises non autorisées au Kazakhstan et en Malaisie.

Europe

72. Sept États européens, à savoir l'Autriche, la Fédération de Russie, la Finlande, le Luxembourg, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Ukraine, ont fait état de saisies de petites quantités de permanganate de potassium, représentant 156 kg au total. En 2006, les autorités russes ont refusé d'autoriser l'envoi sur leur territoire de 960 tonnes au total: bien que rien n'eût indiqué que la substance était destinée à être utilisée pour la fabrication illicite de drogues, les quantités commandées étaient supérieures aux besoins légitimes des entreprises concernées.

C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

Anhydride acétique

Commerce licite

73. Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 31 octobre 2007, les autorités de 21 pays exportateurs ont envoyé 983 notifications préalables à l'exportation d'anhydride acétique. Les envois en question, qui totalisaient 215 283 tonnes, étaient destinés à 80 pays et territoires importateurs.

Trafic

74. Dix-neuf pays ont fait état de saisies d'anhydride acétique en 2006, pour un total de 24,5 tonnes. La Chine, la Colombie, la Fédération de Russie, le Myanmar et la Turquie avaient saisi ensemble 98 % des quantités saisies dans le monde.

75. En 2000, les saisies d'anhydride acétique effectuées dans le monde se montaient au total à 87 tonnes (voir figure V). En 2001 – première année de l'Opération "Topaz", opération de surveillance intensive des envois internationaux licites d'anhydride acétique – ces saisies ont presque doublé, passant à 169 tonnes. Elles ont ensuite progressivement diminué, s'établissant à 21 tonnes en 2005. Entre novembre 2006 et octobre 2007, un seul envoi (de 4,3 tonnes), qui devait être acheminé du Royaume-Uni en Inde, a été suspendu pour des raisons administratives.

76. Le faible nombre d'envois suspects identifiés dans le commerce international est un signe que les trafiquants ont trouvé les moyens de détourner la substance à l'échelle nationale. L'Organe reste préoccupé par le fait qu'il n'existe que peu, voire pas de données relatives à l'origine de l'anhydride acétique ou aux méthodes et itinéraires utilisés pour le détourner aux fins de la fabrication illicite d'héroïne. On pense que la substance est principalement

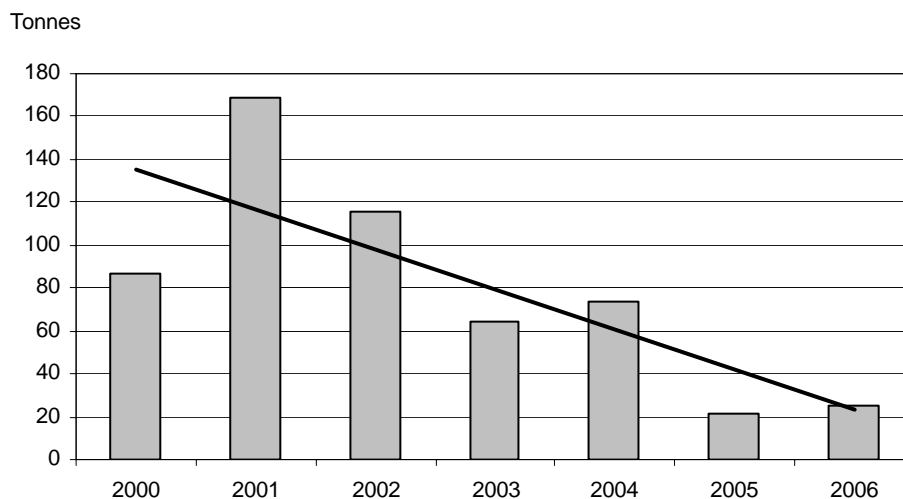
détournée des circuits nationaux de fabrication et de distribution.

Asie

77. En Afghanistan, la production potentielle d'opium est passée de 6 100 tonnes en 2006 à 8 200 tonnes en 2007, et la demande illicite d'anhydride acétique devrait augmenter proportionnellement. En 2007, pour la première fois, une commande concernant l'envoi en Afghanistan de 80 tonnes d'anhydride acétique a été signalée à l'Organe, qui remercie le Gouvernement chinois d'avoir agi à temps pour stopper cet envoi. **L'Organe souhaite rappeler à tous les gouvernements que, l'Afghanistan n'ayant aucun besoin légitime d'anhydride acétique, toute commande ou toute demande d'envoi de la substance à destination de ce pays doit lui être immédiatement signalée.**

78. En 2006, le Myanmar a saisi 1 401 litres d'anhydride acétique; l'Inde en a saisi 120 litres; et, en Asie occidentale, la Turquie en a saisi 3 772 litres et le Kazakhstan une petite quantité (4 litres). **L'Organe note que les saisies d'anhydride acétique dans les pays voisins de l'Afghanistan ont été négligeables. Il prie par conséquent instamment les gouvernements des pays d'Asie de renforcer les contrôles du mouvement de cette substance sur leur territoire et d'aider le Gouvernement afghan à intercepter les**

Figure V
Saisies mondiales d'anhydride acétique, 2000-2006



envois d'anhydride acétique qui sont introduits en contrebande sur son territoire. Un effort concerté de la part de tous les gouvernements est nécessaire si l'on veut mettre fin à l'introduction d'anhydride acétique et d'autres substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne dans les pays de la région, en particulier en Afghanistan.

Europe

79. L'Organe félicite les Gouvernements slovène et turc pour une opération qui a permis la saisie de 13 tonnes d'anhydride acétique sorties en contrebande de Slovaquie en 2007. Ce dernier pays n'ayant signalé aucune importation de la substance depuis l'extérieur de l'Union européenne, il est possible que l'envoi saisi ait été détourné depuis un pays de l'Union.

Océanie

80. La Nouvelle-Zélande a saisi 25 litres d'anhydride acétique en 2006. De petites quantités de la substance ont également été trouvées dans quatre laboratoires australiens qui fabriquaient de l'héroïne à petite échelle à partir de comprimés de morphine.

D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

Méthamphétamine

81. La fabrication illicite de méthamphétamine en Afrique du Sud a reculé en 2006, même si le nombre de laboratoires fabriquant clandestinement de la méthamphétamine et de la méthcathinone a augmenté. En 2007, les autorités indiennes ont arrêté un envoi de 5 tonnes d'acide anthranilique destiné au Kenya, qui n'a aucun besoin légitime de cette substance. Des saisies d'acide anthranilique et d'acide *N*-acétylanthranilique ont été signalées par les États-Unis, l'Inde et la Roumanie. **Compte tenu de la situation en ce qui concerne la consommation et le trafic de drogues en Afrique, l'Organe appelle les gouvernements des pays de la région à rester vigilants à l'égard de tous les envois d'acide anthranilique et d'acide *N*-acétylanthranilique.**

Diéthylamide de l'acide lysergique

82. Des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale ont encore enregistré des tentatives de détournement de précurseurs du diéthylamide de l'acide lysergique (LSD). En 2005, les autorités des Antilles néerlandaises et du Panama ont saisi deux envois d'ergocristine, substance non inscrite aux Tableaux qui peut être utilisée comme précurseur du LSD. La tendance s'est confirmée en 2006, puisque les autorités panaméennes ont saisi 5 kg d'ergotamine destinée à la Colombie. **L'Organe invite les gouvernements de tous les pays des Amériques à continuer de surveiller de près les envois d'alcaloïdes de l'ergot de seigle en provenance d'Europe, pour éviter qu'ils ne soient détournés aux fins de la fabrication illicite de LSD.**

IV. Conclusions

83. L'Organe note que le nombre de pays et territoires qui ont fourni des évaluations de leurs besoins légitimes annuels concernant les quatre précurseurs de stimulants de type amphétamine sélectionnés est passé à 100. Il note également que ces renseignements, qui sont régulièrement mis à jour sur son site Web (http://www.incb.org/incb/precursor_estimates.html), ont aidé les gouvernements à repérer des envois suspects et à empêcher des détournements. **L'Organe encourage tous les gouvernements à envoyer les informations requises concernant l'évaluation de leurs besoins légitimes annuels, à réévaluer régulièrement leurs besoins et à informer de tout changement nécessaire.**

84. Le système en ligne d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) s'est révélé utile pour échanger rapidement des renseignements sur les envois de précurseurs. Pendant la période considérée, le nombre d'États et de territoires disposant d'un accès au système est passé à 90. **L'Organe encourage tous les gouvernements à demander un accès au système PEN Online et à l'utiliser.**

85. L'Organe prend acte des résultats positifs obtenus par l'Équipe spéciale chargée du Projet "Prism" et par les États participants pendant l'Opération "Crystal Flow", en 2007. Cette dernière n'a pas seulement permis d'empêcher le détournement de grandes